PCT

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets³:

A1

(11) Numéro de publication internationale:

WO 84/ 01544

B41J 3/04

(43) Date de publication internationale: 26 avril 1984 (26.04.84)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/CH83/00110

(22) Date de dépôt international:

5 octobre 1983 (05.10.83)

(31) Numéro de la demande prioritaire:

5914/82-3

(32) Date de priorité:

8 octobre 1982 (08.10.82)

(33) Pays de priorité:

(71) Déposant (JP seulement): BATTELLE MEMORIAL INSTITUTE [US/CH]; 7, route de Drize, CH-1227 Carouge (CH).

(72) Inventeurs; et

- (75) Inventeurs/Déposants (US seulement): VERMOT-GAUD, Jacques [FR/CH]; 23a, route de Certoux, CH-1258 Perly (CH). GENEQUAND, Pierre [CH/CH]; 25, Moillebeau, CH-1209 Genève (CH).
- (74) Mandataires: DOUSSE, Blasco etc.; 7, route de Drize, CH-1227 Carouge (CH).

(81) Etats désignés: JP, US.

Publiée

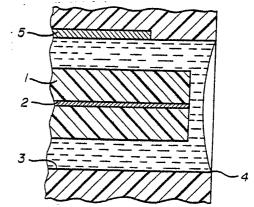
Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: DEVICE FOR PROJECTING DROPLETS OF AN ELECTRICALLY CONDUCTING LIQUID

(54) Titre: DISPOSITIF POUR PROJETER DES GOUTTELETTES D'UN LIQUIDE ELECTRIQUEMENT CONDUCTEUR

(57) Abstract

The device comprises an electrode (2) of which the diameter is of the same magnitude order as the droplet to be projected, said electrode emerging at the surface of an electrically insulating support (1). Said support (1) is immersed into a liquid reservoir (3) presenting an opening (4). The support (1) is arranged so that its face wherein the electrode (2) is flush is recessed by a certain distance from the plane of the opening (4) so that said face is covered by the liquid contained in the reservoir (3) wherein a counter electrode (5) is arranged. Those electrodes (2, 5) are connected to an intermittent current source intended to



form an electric field through the liquid which, by concentration to the portion of the electrode (2) temerging from the support (1) causes the projection of a liquid droplet.

(57) Abrégé

Ce dispositif comporte une électrode (2) dont le diamètre est du même ordre de grandeur que la goutte à projeter, qui émerge à la surface d'un support (1) électriquement isolant. Ce support (1) est plongé dans un réservoir de liquide (3) présentant une ouverture (4). Le support (1) est disposé pour que sa face dans laquelle l'électrode (2) affleure se trouve à une certaine distance en retrait du plan de l'ouverture (4) afin qu'elle soit recouverte du liquide contenu dans le réservoir (3) dans lequel se trouve une contre-électrode (5). Ces électrodes (2, 5) sont reliées à une source de courant intermittent destiné à former un champ électrique à travers le liquide qui, en se concentrant sur la partie de l'électrode (2) émergeant du support (1) provoque la projection d'une goutte de liquide.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	LI	Liechtenstein
AU	Australie	LK	Sri Lanka
BE	Belgique	LU	Luxembourg
BR	Brésil	MC	Monaco
CF	République Centrafricaine	MG	Madagascar
CG	Congo	MR	Mauritanie
CH	Suisse	MW	Malawi
CM	Cameroun	NL	Pays-Bas
DE	Allemagne, République fédérale d'	NO	Norvège
DK	Danemark	RO	Roumanie
FI	Finlande	SE	Suède
FR	France	SN	Sénégal
GA	Gabon	SU	Union soviétique
GB	Royaume-Uni	TD	Tchad
HU	Hongrie	TG	Togo
JP	Japon	US	Etats-Unis d'Amériqu
KP	République populaire démocratique de Corée		•

DISPOSITIF POUR PROJETER DES GOUTTELETTES

D'UN LIQUIDE ELECTRIQUEMENT CONDUCTEUR

La présente invention se rapporte à un dispositif pour projeter des gouttelettes d'un liquide électriquement conducteur.

Il existe deux types de dispositifs pour projeter des gouttelettes de liquide, notamment d'encre dans les systèmes d'impression

à jet d'encre. Un de ces types consiste à fractionner un jet sous
pression en gouttelettes et suppose une source de liquide sous pression, une buse pour former un jet, des moyens pour induire des variations de pression à haute fréquence dans l'écoulement en vue de
le fractionner, des moyens pour diriger les gouttelettes et des moyens

de récupération et de recyclage de l'encre non utilisée. Il s'agit
de dispositifs destinés de préférence à de grosses installations du
fait qu'ils mettent en oeuvre des moyens relativement nombreux et
complexes et en raison du débit important d'encre. Ils sont destinés à des machines telles que de grosses imprimantes d'ordinateurs

ou de traitement de textes à très haute performance, dont le coût
est en rapport avec un tel type de dispositif à jet d'encre.

L'autre de ces types permet de projeter des gouttelettes sur commande et comporte généralement des moyens pour créer une surpression dans une enceinte contenant le liquide à projeter et présentant une ouverture à travers laquelle le liquide est expulsé lorsque la pression dépasse la force de cohésion du ménisque formé par le liquide dans cette ouverture. Un tel dispositif est notamment décrit par le brevet US 3.832.579.

Ce type de dispositif a une fréquence de formation de goutte-25 lettes limitée par la vitesse avec laquelle le ménisque peut se reformer après l'expulsion d'une goutte et qui est de l'ordre de 100×10^{-6} s.

Tous les dispositifs à jet d'encre connus utilisent un orifice relié à un réservoir pour projeter les gouttelettes. De tels dis-30 positifs nécessitent un tube par gouttelette dans le cas d'une im-

primante à formation simultanée d'une pluralité de gouttelettes. Une matrice de tubes capable de réaliser cette projection simultanée pose des problèmes de réalisation évidents. En outre, les buses à travers lesquelles l'encre est projetée sont susceptibles de se boucher, 5 notamment après une période d'inaction.

Le but de la présente invention est de remédier au moins en partie aux inconvénients susmentionnés.

A cet effet, cette invention a pour objet un dispositif pour projeter des gouttes d'un liquide électriquement conducteur, carac-10 térisé par le fait qu'il comporte au moins une électrode dont le diamètre est du même ordre de grandeur (1) que celui des gouttes à projeter, affleurant à la surface d'un support électriquement isolant, une source de courant intermittent dont l'un des pôles est connecté à cette électrode, des moyens pour former une couche dudit liqui-15 de d'épaisseur déterminée, recouvrant au moins la surface dudit support où ladite électrode affleure et une seconde électrode en contact avec ladite couche et connectée à l'autre pôle de la source de courant intermittent pour former un champ électrique à travers ledit liquide, se concentrant sur la partie de l'électrode affleurant 20 à de la surface dudit support.

Les avantages du dispositif, objet de l'invention, sont nombreux. Les qouttelettes ne sont plus projetées à travers un trou mais sont détachées de la surface d'une couche de liquide. Dès lors la vitesse de reformation de la couche devient un facteur moins critique. 25 La formation d'une matrice pour la projection simultanée de gouttelettes peut être réalisée par exemple par une technique de circuit imprimé, la distance entre les électrodes génératrices de gouttelettes peut être réduite par rapport à une matrice de tubes. Il est possible de réaliser l'invention sous la forme d'une structure très pla-30 ne. Aucun transducteur n'est plus nécessaire pour créer la force apte à projeter les gouttelettes. Le coût de fabrication d'un tel dispositif est sensiblement réduit. De ce fait, les applications envisageables sont extrêmement nombreuses dans la mesure où ce coût est même inférieur à celui des dispositifs moins performants existants. 35 On peut ainsi envisager l'utilisation d'un tel dispositif pour des

imprimantes de calculatrices de table, pour le marquage de date et d'heure sur des titres de transport, pour le marquage de date sur

des emballages de produits périssables, pour ne citer que quelques applications possibles parmi d'autres.

Le dessin annexé illustre, schématiquement et à titre d'exemple, différentes formes d'exécution du dispositif objet de la présente invention.

La fig. 1 est une vue en coupe d'une forme d'exécution.

Les figs 2a et 2b illustrent des schémas de circuits d'alimentation du dispositif.

La fig. 3 est une vue en coupe d'une autre forme d'exécution.

10 La fig. 4 est une vue de dessus de la fig. 3.

La fig. 5 est une vue en perspective avec arrachement d'une troisième forme d'exécution.

La fig. 6 est un schéma d'un circuit d'adressage d'une pluralité d'électrodes.

La fig. 7 est une vue en coupe d'une variante de la fig. 1.

Le dispositif illustré par la fig. l comporte un support l en forme de bloc cylindrique en un matériau isolant traversé axialement par un fil métallique 2 en un métal bon conducteur du courant électrique relié à l'un des pôles d'une source d'impulsions électriques illustrée par les figs 2a ou 2b. Ce bloc cylindrique l est disposé dans un réservoir 3, contenant de l'encre, en un matériau isolant de l'électricité, présentant une ouverture 4 dans laquelle l'encre contenue dans ce réservoir 3 est retenue par la force de cohésion de son ménisque. Une contre-électrode 5 est disposée quelque part dans le réservoir 3 à distance de l'électrode 2 et reliée à l'autre pôle de la source d'impulsions électriques.

Cette source d'impulsions peut présenter une source à tension élevée E comme illustré par la fig. 2a entre 500 et 1500 volts par exemple reliée à l'électrode 2. La contre-électrode 5 est connectée au collecteur d'un transistor haute tension T dont la base est reliée à une source d'impulsions basse tension (non représentée) avec des impulsions de 5 aus et 5 volts par exemple à travers une résistance R₁, une résistance R₂ étant connectée entre la base du transistor T et son émetteur. L'autre circuit illustré par la fig. 2b diffère du circuit de la fig. 1 par le fait que la source de tension E₁ est une source basse tension entre 5 et 15 volts par exemple, un transformateur élévateur TE est alors disposé entre cette source et

les électrodes 2 et 5. Le reste du circuit est identique à celui de la fig. 2a, mais utilise un transistor basse tension.

Dans une forme de réalisation pratique de l'invention, le fil métallique 2 servant d'électrode est constitué par un fil de plati5 ne de 20 Aum de diamètre disposé dans un bloc cylindrique isolant de 0,5 mm, le diamètre de l'ouverture 4 du réservoir 3 étant de 0,8 mm et la profondeur de la face d'extrémité du bloc isolant 1 au-dessous du niveau de l'ouverture 4 étant approximativement de 0,2 mm.

Les essais ont été réalisés avec une encre électriquement con-10 ductrice de divers types fabriqués par IBM, Varian ainsi que de l'encre mise au point par nos soins.

Le processus physique conduisant à la projection des gouttelettes n'est pas complètement expliqué, toutefois, il est vraisemblable que le processus d'éjection soit dû à la production de charges libres dans l'encre lors de l'établissement d'un champ électrique au voisinage de l'électrode 2. Comme on le sait, dans un électrolyte, l'apparition de charges libres est consécutif à l'apparition d'un gradient de résistivité. Or, étant donné qu'il y a une forte concentration de champ au voisinage de l'électrode 2 qui est assimilable à une pointe, la concentration du courant produit un chauffage de l'encre à proximité de cette pointe. Il en résulte une diminution de la résistivité, comme pour tout électrolyte dont la température s'élève, entre la portion de l'encre liquide adjacente à l'électrode 2 et le reste de la masse d'encre. Une force électrostatique annulaire est exercée à la surface du liquide, au droit du bord de l'électrode 2 et provoque l'éjection d'une goutte.

Les essais réalisés à l'aide du dispositif susmentionné ont montré que l'épaisseur de la couche de liquide recouvrant l'électrode joue un rôle relativement important dans la mesure où, avec une couche très mince de l'ordre de quelques dizaines de aum, on obtient une pulvérisation du liquide alors qu'avec une couche de l'ordre de quelque dizièmes de mm on obtient très peu de gouttes parasites. La tension appliquée entre les électrodes 2 et 5 ainsi que la durée d'impulsion jouent un rôle sur la taille des gouttes. On a constaté que les tensions nécessaires peuvent varier entre environ 500 et 4000 volts, les essais ayant essentiellement été réalisés avec une alimentation variant entre 500 et 1500 volts. La durée des impulsions appli-

quées a été choisie à 5/us.

La variante illustrée par la fig. 7 montre un dispositif en tous points semblable à celui de la fig. 1 devant l'ouverture duquel est placé un masque 17 présentant une ouverture centrale disposée vis-àvis de l'électrode 2 mais dont le diamètre est très sensiblement supérieur à celui de cette électrode et donc également supérieur à la taille des gouttes. Ce masque est destiné à éviter une interaction entre le ménisque et l'air ambiant, notamment aux fréquences de fonctionnement élevées. En effet, cette interaction a pour effet la production de gouttes parasites et l'incorporation de bulles à la surface du liquide.

Les dimensions des diamètres du bloc cylindrique 1 et de l'ouverture 4 n'ont pas d'influence directe sur le processus de formation des gouttes. La dimension de l'ouverture 4 n'a une importance que dans le cas de l'utilisation d'un réservoir d'encre 3 avec une ouverture 4 disposée dans un plan vertical, étant donné que dans ce cas, le diamètre de l'ouverture 4 doit permettre à l'encre de former un ménisque stable, capable de résister à la pression statique exercée par le liquide contenu dans le réservoir 3.

20 Etant donné que les dimensions du bloc cylindrique l et de l'ouverture 4 n'ont pas d'influence sur le processus de formation des gouttes, il est donc possible d'imaginer d'autres structures que celle illustrée par la fig. 1.

C'est ainsi que, comme illustré par les figs 3 et 4, il est possible de former un ruban isolant 6 dans lequel se trouvent les électrodes 2. Le bord du ruban 6 présente une piste conductrice 7. Ce ruban peut être encré par un rouleau encreur (non représenté) pour former un film d'encre 8 à sa surface, ce film recouvrant une face du ruban isolant 6 étant en contact avec les électrodes 2 et la piste conductrice 7 de sorte qu'un champ électrique peut être établi à travers le film d'encre 8, dans les mêmes conditions que dans le cas de la fig. 1. Il est alors possible de former un ruban 6, sans fin, destiné à défiler vis-à-vis de la zone d'impression et de régénérer le film d'encre au fur et à mesure, les électrodes 2 étant reliées sélectivement à la source de courant. Bien entendu, dans un tel cas, il est possible de réaliser plusieurs rangées d'électrodes 2 parallèles.

En variante, comme illustré par la fig. 5, le support isolant peut être formé par un bloc fixe 9 sur une face duquel les électrodes 2 affleurent. L'encre est retenue dans un ruban 10 qui peut être constitué, par exemple, en un matériau plastique muni de perforations 11 remplies d'encre par un rouleau encreur (non représenté) appliqué contre la face inférieure du ruban 10 et dont la face supérieure présente une couche métallisée 12 et est destinée à former la contre électrode.

Bien entendu la couche métallisée 12 peut être formée de dif-10 férentes pistes conductrices parallèles s'étendant longitudinalement à la surface du ruban 10.

Le fait que l'encre n'est plus délivrée à travers une buse présente donc de gros avantages, notamment dans un dispositif à projection simultanée de plusieurs gouttes. En effet, la présence de trous,
nécessite en général des structures tubulaires séparées les unes des
autres. La supression de ces trous permet de rapprocher les électrodes 2 de manière à augmenter la densité de gouttes par unité de surface. Dans ces conditions, et en utilisant un système d'adressage
pour alimenter les électrodes 2 on peut imaginer la réalisation de
matrices d'électrodes et leur excitation sélective. Il est dès lors
possible, non seulement de former des caractères mais également des
images, permettant par exemple la transmission d'images et de diagrammes à distance.

Un circuit d'adressage des électrodes 2 peut être par exemple réalisé comme illustré par le schéma de la fig. 6. On reconnait sur ce schéma les électrodes groupées en n séries pour former les électrodes 2_{1a} , 2_{1b} , 2_{1c} , 2_{1d} pour la première série, 2_{2a} , 2_{2b} , 2_{2c} , 2_{2d} pour la deuxième série et 2_{na} , 2_{nb} , 2_{nc} et 2_{nd} pour la nième série. Chaque électrode d'une même série est située à la jonction de deux conducteurs 13_a , 13_b , 13_c , 13_d d'une part et A_1 , B_1 , C_1 D_1 pour la première série, A_2 , B_2 , C_2 , D_2 pour la deuxième série et A_n , B_n , C_n , D_n pour la nième série. Par conséquent, les électrodes 2_{1a} , 2_{2a} , 2_{na} sont reliées à un même interrupteur 14_a , les électrodes 2_{1b} , 2_{2b} , 2_{nb} sont reliées à l'interrupteur 14_c et les électrodes 2_{1d} , 2_{2d} , 2_{nd} sont reliées à l'interrupteur 14_d . Les électrodes 2_{1d} , 2_{2d} , 2_{nd} sont reliées à l'interrupteur 14_d . Les électrodes 2_1 , 2_2 , 2_n d'une même série sont reliées à un même interrupteur 14_d . Les électrodes 2_1 , 2_2 , 2_n d'une même série sont reliées à un même interrupteur 15_1 respectivement



 15_2 et 15_n par l'intermédiaire de l'encre conductrice contenue dans n réservoirs 16_1 respectivement 16_2 , 16_n . Bien entendu, dans le cas de la fig. 5, les réservoirs 16_1 à 16_n pourraient correspondre aux pistes conductrices 12 formées à la surface du ruban 10.

L'adressage de chaque électrode est obtenu en fermant tout d'abord l'interrupteur 15_1 et ceux des interrupteurs 14_a à 14_d correspondant aux électrodes que l'on désire mettre sous tension. Ensuite on ouvre l'interrupteur 15_1 et les interrupteurs 14_a à 14_d et on ferme l'interrupteur 15_2 et ceux des interrupteurs 14_a à 14_d correspondant aux électrodes que l'on désire mettre sous tension.

La distance entre les électrodes doit être d'au moins 100 nm pour éviter les interactions parasites entre électrodes. A cette distance entre électrodes actives et non actives, le potentiel de ces dernières est très inférieur au seuil d'activité. Le multiplexage dans le temps des réservoirs ou des électrodes est facile puisque la durée des impulsions est de l'ordre de 2 à 5 rus avec une fréquence maximum de 104 Hz.

Un tel circuit d'adressage peut être utilisé aussi bien pour une matrice d'électrodes que pour une ligne d'électrodes semblables 20 à celle illustrée par la fig. 5 par exemple.

Comme on a pu le constater, le dispositif, objet de l'invention, offre de très grands avantages sur la plupart des dispositifs existants. Ces avantages découlent essentiellement du fait que la goutte est projetée à partir d'une couche de liquide ne nécessitant plus de buses et permettant de réaliser des structures planes. Pour un liquide donné, à part l'épaisseur de la couche de liquide, tous les paramètres influençant la formation des gouttes sont des paramètres électriques. En outre, le courant électrique agit directement sur le liquide, sans l'intermédiaire d'un transducteur. Aucune résistante paramètres ne vient se mettre en série dans le circuit d'alimentation, toute la résistance électrique est concentrée dans la zone utile à fort gradient de champ.

Il y a également lieu de remarquer que la reformation du ménisque est indépendante du diamètre d'une buse et ne dépend plus que 35 des propriétés rhéologiques du liquide. On peut de ce fait estimer que la fréquence maximum de formation des gouttes peut être augmentée par rapport à un dispositif à jet d'encre à la demande utilisant



une buse.

L'énergie consommée par le dispositif objet de l'invention est très faible. Si on considère par exemple une résistance de l'électrode 2 et de l'encre qui lui est associée de 100000 ohms et une tension d'alimentation de 1000 volts, le courant instantané est:

$$I = \frac{1000 \text{ volts}}{100.000 \text{ ohms}} = 10 \text{ mA}$$

et la puissance instantanée est:

10
$$P = \frac{(1000)^2 V}{100.000 \text{ ohms}} = 10 \text{ watts}$$

L'énergie consommée pendant une impulsion de $5 \, \text{us} = 5 \, \text{x} \, 10^{-5}$ joules. Cette énergie peut encore être réduite, dans la mesure où 15 la durée d'impulsion à pu être ramenée à $2 \, \text{us}$.

20

25

30

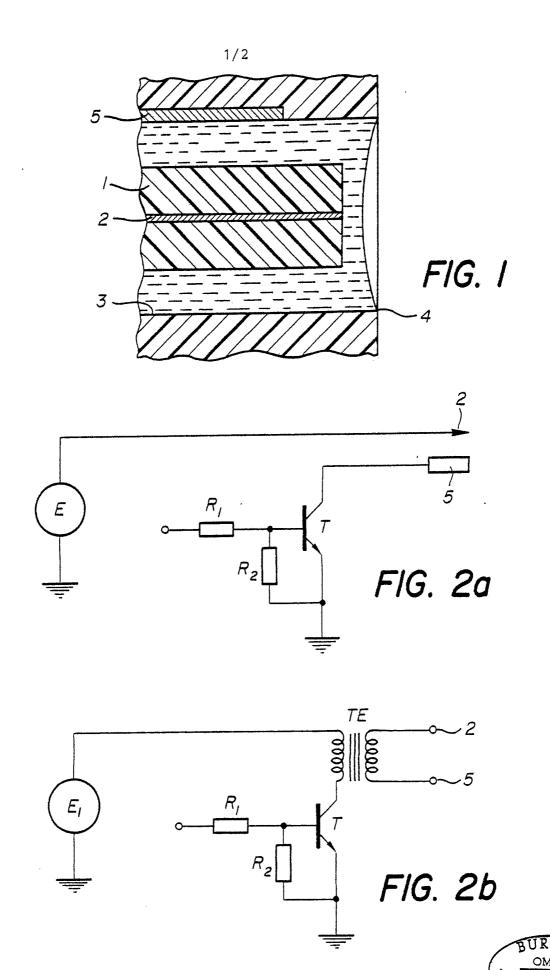
35

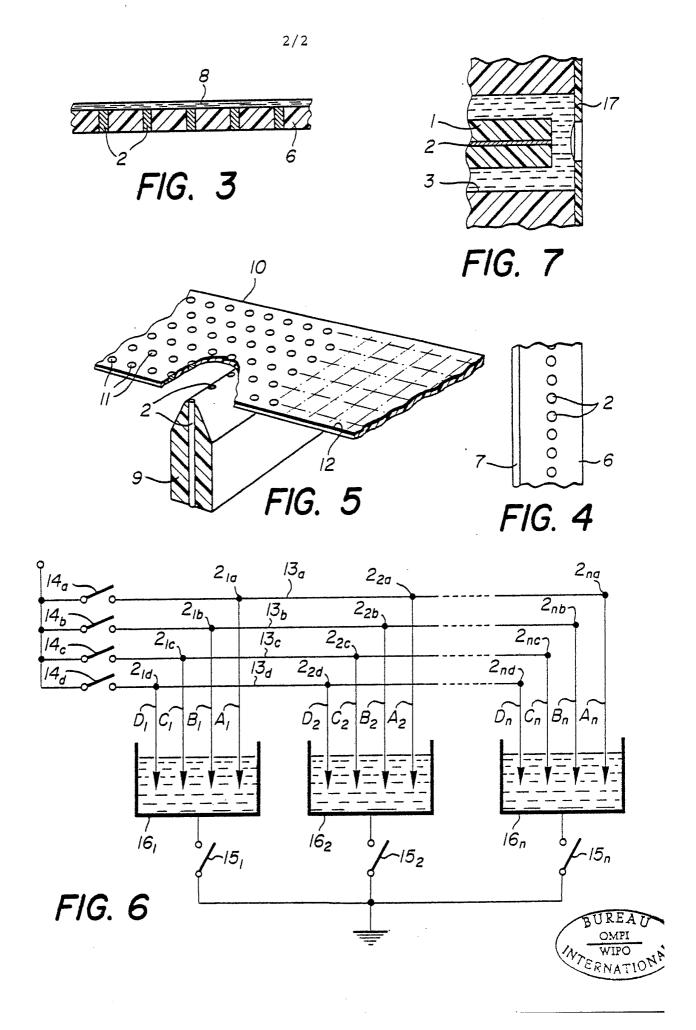


REVENDICATIONS

- 1. Dispositif pour projeter des gouttes d'un liquide électriquement conducteur, caractérisé par le fait qu'il comporte au moins une électrode dont le diamètre est du même ordre de grandeur que celui des gouttes à projeter, affleurant à la surface d'un support électriquement isolant, une source de courant intermittent dont l'un des pôles est connecté à cette électrode, des moyens pour former une couche dudit liquide d'épaisseur déterminée, recouvrant au moins la surface dudit support où ladite électrode affleure et une seconde électrode en contact avec ladite couche et connectée à l'autre pôle de
 la source de courant intermittent pour former un champ électrique à travers ledit liquide, se concentrant sur la partie de l'électrode affleurant à la surface dudit support.
 - 2. Dispositif selon la revendication l, caractérisé par le fait que ledit support électriquement isolant est constitué par un ruban.
- 3. Dispositif selon la revendication l, caractérisé par le fait que les moyens pour former la couche dudit liquide sont constitués par un ruban isolant dont une face est destinée à venir en contact avec ledit support électriquement isolant et dont la face opposée est métallisée pour former ladite seconde électrode.
- 4. Dispositif selon la revendication l, caractérisé par le fait qu'il comporte un réservoir dudit liquide, une ouverture traversant une paroi latérale et dont la dimension est choisie pour que le ménisque formé par le liquide équilibre la pression statique exercée par la masse de ce liquide contenue dans ce réservoir, ledit support électriquement isolant étant constitué par un élément cylindrique traversé axialement par ladite électrode et dont la face dans laquelle émerge cette électrode est située en retrait par rapport au bord de ladite ouverture, d'une valeur correspondant à l'épaisseur désirée pour ladite couche de liquide.







INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application NoPCT/CH83/00110

		International Application RopCT/C	.no3/00110
I. CLASS	IFICATION OF SUBJECT MATTER (if several class	ification symbols apply, indicate all) 3	
According	to International Patent Classification (IPC) or to both Na	tional Classification and IPC	
IPC ³	³ : B41J 3/04		
II. FIELDS	S SEARCHED		
		ntation Searched 4	
Classification	on System	Classification Symbols	
	3		
IPC ³	B41J		
	Documentation Searched other to the Extent that such Document	than Minimum Documentation s are included in the Fields Searched ⁵	
III. DOCL	IMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT 14		Relevant to Claim No. 18
Category *	_ Citation of Document, 16 with indication, where ap	propriate, of the relevant passages 17	Relevant to Claim No. 20
A	US, A, 3834301 (J.P. CRO September 1974, see column 3, line 11; f	column 2, line 51;	1-4
A	US, A, 4275290 (P. CIELO	A, 4275290 (P. CIELO), 23 June 1981	
A	GB, A, 1484368 (XEROX CORP.), 01 September 1977		
A	GB, A, 2031344 (NIPPON TELEPHON & TELEGRAPH) 23 April 1980		
i i			
		•	
	·		
* Special categories of cited documents: 15 "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance		"T" later document published after t or priority date and not in confli- cited to understand the principl invention	ct with the application out
"E" ear	riler document but published on or after the international	"X" document of particular relevan cannot be considered novel or	ce; the claimed invention cannot be considered to
filing date "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or		involve an inventive step	
wh cita	ich is cited to establish the publication date of another ation or other special reason (as specified)	"Y" document of particular relevan cannot be considered to involve	an inventive step when the
"O" do	cument referring to an oral disclosure, use, exhibition or ner means	document is combined with one ments, such combination being in the art.	obvious to a person skilled
"P" do	cument published prior to the international filing date but er than the priority date claimed	"&" document member of the same	patent family
IV. CERT	TIFICATION		
Date of the Actual Completion of the International Search 2 Date of Mailing of this International Search Report 2			earch Report 2
19 December 1983 (19.12.83) 16 January 1984 (16.01.84)			16.01.84)
Internatio Eur	onal Searching Authority: Opean Patent Office	Signature of Authorized Officer 20	

ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON

INTERNATIONAL APPLICATION NO. PCT/CH 83/00110 (SA 5821)

This Annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on 10/01/84

The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information.

Patent document cited in search report	Publication date	Patent f member	-	Publication date
US-A- 3834301	10/09/74	DE-A- CH-A- GB-A- JP-A-	2257150 548866 1390776 48063726	30/05/73 15/05/74 16/04/75 04/09/73
US-A- 4275290	23/06/81	None		
GB-A- 1484368	01/09/77	CA-A-	1050097	06/03/79
GB-A- 2031344	23/04/80	NL-A- FR-A- DE-A- JP-A- US-A- JP-A- JP-A-	7907541 2439088 2942233 55053590 4271416 56000170 56004467	22/04/80 16/05/80 24/04/80 19/04/80 02/06/81 06/01/81 17/01/81

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale N° PCT/CH 83/00110

	EMENT DE L'INVENTION (si plusieurs symboles de		r tous) ³
. 3	assification internationale des brevets (CIB) ou à la fois : $B=4.1\ J=3/04$	selon la classification nationale et la CIB	
(10.	B 41 0 3/04		
II. DOMA	INES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTI		
Sustana a		inimale consultée 4	
Systeme	de classification	Symboles de classification	
cis.3:	в 41 Ј		
	·	documentation minimale dans la mesure maines sur lesquels la recherche a porté 5	
III. DOCU	MENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS 14		1
Catégorie *	Identification des documents cités, 18 ave des passages pertin		N° des revendication visées 10
А	US, A, 3834301 (J.P. CRC septembre 1974, voir 51 - colonne 3, lign 3,4a, 4b	colonne 2, ligne	1-4
A	US, A, 4275290 (P. CIELO) 23 juin 1981	
A	GB, A, 1484368 (XEROX CO	RP.) 1er septembre	
A !	GB, A, 2031344 (NIPPON T GRAPH) 23 avril 1980	ELEPHON & TELE-	
İ		·	
-			
		;	
!			
i			
«A» doct cons «E» doct tion «L» doct prior autre «O» doct une «P» doct	ument définissant l'état géneral de la technique, non sidéré comme particulièrement pertinent ument antérieur, mais publié à la date de dépôt interna- al ou après cette date ument pouvant jeter un doute sur une revendication de rité ou cité pour determiner la date de publication d'une e citation ou pour une raison speciale (telle qu'indiquee) ument se référant à une divulgation orale, à un usage, a exposition ou tous autres moyens ument publié avant la date de depôt international, mais érieurement à la date de priorité revendiquee	 « T » document ultérieur publié postérie international ou a la date de pric à l'état de la technique pertinent, i le principe ou la theorie constitu « X » document particulièrement pertiquee ne peut être considérée co impliquant une activite inventive « Y » document particulièrement pertiquee ne peut être considéree cotivité inventive lorsque le docuplusieurs autres documents de maison etant evidente pour une o « & » document qui fait partie de la mé 	onte et n'aopartenant p mais cité pour comprend ant la base de l'invention nent: l'invention revend mme nouvelle ou comm inent: l'invention reve comme impliquant un ment est associe a un c éme nature, cette comb ersonne du métier.
	ICATION Ille la recherche internationale a été effectivement	Date d'expedition du présent rapport de s	edhercheinternationale
chevée =	écembre 1983	1 6 JAN. 1984	
	on chargée de la recherche internationale 1	Signature du fonctionnaire autorisé ²⁰	t - 1/1/1/1
FFICE	EUROPEEN DES BREVETS	C	

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF

A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO. PCT/CH 83/00110 (SA 5821)

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche international visé ci-dessus. Les dits membres sont ceux contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 10/01/84

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevets	Date de publication
US-A- 3834301	10/09/74	DE-A- 2257150 CH-A- 548866 GB-A- 1390776 JP-A- 48063726	30/05/73 15/05/74 16/04/75 04/09/73
US-A- 4275290	23/06/81	Aucun	
GB-A- 1484368	01/09/77	CA-A- 1050097	06/03/79
GB-A- 2031344	23/04/80	NL-A- 7907541 FR-A- 2439088 DE-A- 2942233 JP-A- 55053590 US-A- 4271416 JP-A- 56000170 JP-A- 56004467	22/04/80 16/05/80 24/04/80 19/04/80 02/06/81 06/01/81 17/01/81